

Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

DOCUMENT ARRÊT

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de ARPENANS

Document graphique
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

Pièce n° 4.3.3

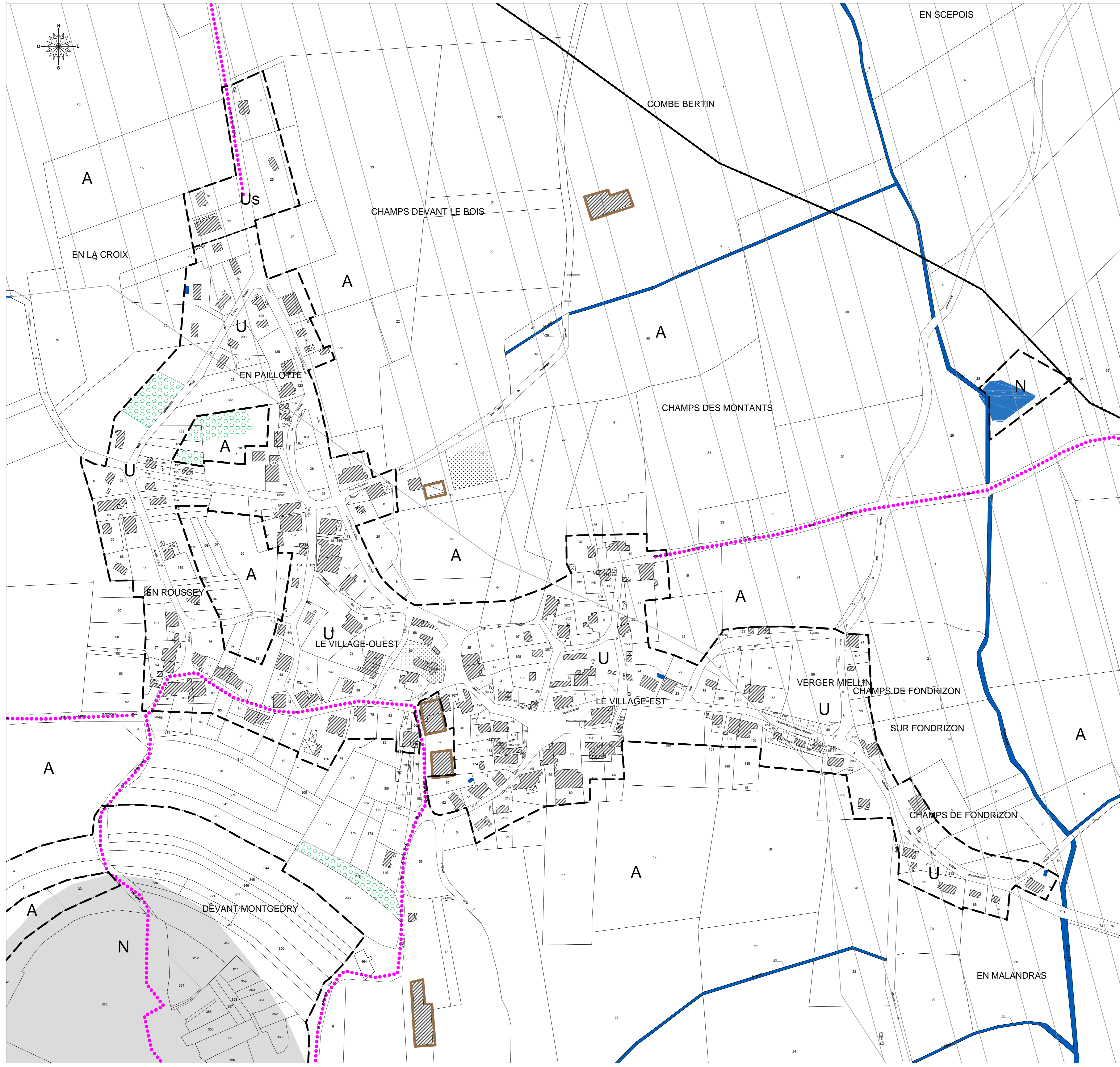
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : Parc des Chênes - 70500 VIGNY
Tél : 03 83 23 44 44 - www.paysdelure.com

0 m 20 m 40 m 100 m

"Dossier complet (C) : 122 01 - Commune de Arpenans - 2017"
Plan cadastre actualisé en avril 2016



Légende

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES URBAINES

U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.

Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

••••• Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

Exploitations agricoles.

Secteurs concernés par des risques et nuisances

Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible), indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...)

Canalisation de transport de gaz haute pression et zones de danger.

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger

Cours d'eau, plans d'eau.

Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.